

REVUE DE PRESSE – retombées l’Officiel des difficultés des entreprises (S1 2026)

Cette revue de presse rassemble les articles parus à la suite de la diffusion des chiffres de l’Officiel des difficultés des entreprises pour le premier semestre 2026.

1. Retombées l’Officiel des difficultés des entreprises (S1 2026)

- **tribuca.net (web + print)**, 15 juillet – Défaillances d'entreprises : malgré des records en France, une région PACA qui résiste ([lien](#))
- **Le Journal des Entreprises (web)**, 15 juillet – Les défaillances d'entreprises toujours en hausse en Nouvelle-Aquitaine ([lien](#))
- **Presse Agence (web)**, 11 juillet 2026 - Défaillances d’entreprises – Un nouveau record historique malgré un ralentissement de la hausse ([lien](#))
- **Le Figaro (print + web)**, 10 juillet – « Le moment est très difficile » : les faillites d’entreprises atteignent des nouveaux records ([lien](#))
- **Le Journal des Entreprises (web)**, 10 juillet – Les dirigeants de TPE en petite forme ([lien](#))
- **La Tribune (web)**, 10 juillet – Défaillances d'entreprises : la crise s'enracine, loin du simple contrecoup post-Covid ([lien](#))
- **RFI – France (web)**, 10 juillet – Les défaillances d'entreprises en forte hausse au premier semestre 2026 ([lien](#))
- **Les Échos (print + web)**, 10 juillet – « Rien n'indique que cela va changer » : les défaillances d'entreprises battent un nouveau record ([lien](#))

EN CHIFFRES

36.636

C'est le nombre de défaillances d'entreprises en France au 1^{er} semestre 2026, en hausse de 4,1 % par rapport au 1^{er} semestre 2025, et de 36,8 % par rapport à 2019, d'après l'Observatoire des données économiques du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires. Sur un an, la construction connaît un léger reflux du nombre de défaillances (-1,1 %), tout en restant le premier secteur concerné. A l'inverse, activités spécialisées, scientifiques et techniques (+10,9 %), activités des services administratifs et de soutien (+9,6 %) et autres activités de service (+15,8 %) enregistrent de fortes hausses, avec des volumes "importants", selon l'étude.

23.999

de ces procédures collectives sont des liquidations judiciaires directes, 11.850 des redressements et 787 des sauvegardes.

TENDANCES



MYCOPHYTO EN LIGUE 1

La spécialiste de la régénération des sols annonce le déploiement de sa techno G13 au stade CMA CGM Océane du Havre, une première dans la gestion d'une pelouse de Ligue 1. Objectif : améliorer la résilience du gazon en réduisant les besoins en engrais, en eau et en entretien.



FAIRE PLUS AVEC MOINS

D'après le baromètre des levées de fonds du premier semestre 2026, publié par In Extensio Innovation Croissance, le nombre de levées de fonds a fortement reculé en Europe (-45 % par rapport au S1 2025), mais les montants investis ont progressé de 60% (+38 Mds€).



GALERIE MARCHANDE D'ISOLA. C'EST REPARTI POUR UN TOUR

Stupéfaction ce 15 juillet au soir chez les résidents et commerçants. Comme l'année dernière à la même période, un arrêté municipal ordonne la fermeture administrative du poumon commercial de la station, et ce dès le lendemain matin...

AGENDA

Le 3 septembre à Cannes. DDA : Déconnectez-vous, Détendez-vous, Amusez-vous. 9^e édition de cette journée unique organisée par Cannes is Up, mêlant échanges business, animations sportives, ateliers créatifs et moments de convivialité. Au Fort Royal de l'Île Sainte-Marguerite. Infos et inscription cannesisup.com

Du 8 au 13 septembre à Cannes. Cannes Yachting Festival. Plus important rendez-vous nautique à flots d'Europe, il réunit les acteurs de la plaisance qui exposent leurs nombreuses nouveautés en avant-première, dans le Vieux Port et le port Canto. Infos www.cannesyachtingfestival.com

Du 23 au 26 septembre à Monaco. Monaco Yacht Show. Exposition de superyachts à la location et à l'achat, tenders, gadgets nautiques, maisons de luxe, équipementiers nautiques, voitures de luxe. Au Port Hercule. Infos et inscription www.monacoyachtshow.com

Le 8 octobre à Nice. Soirée de gala - 70 ans des DCF Côte d'Azur. Cocktail de bienvenue, dîner de gala, networking et célébration. À l'hôtel Negresco. Tarif earlybird 115€, inscription via weeevent.

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE NOTRE AGENDA → WWW.TRIBUCA.NET

tribune | côte
tribucb.net d'azur



Édité par « Sud Est Presse », SARL, au capital de 50.000€ RCS NICE B 421.305.525
• NICE, 15 rue Alexandre Mari Tél. 04.92.17.55.00 - Fax 04.92.17.55.05
• CANNES 24 bd Carnot Tél. 04.93.39.38.88 - Fax 04.93.38.75.08
• Représentante légale, directrice de la publication : Philippine Leon Di Fede
• Rédactrice en chef : Isabelle Auzias - redaction@tribuca.net
• Rédaction : J. Baeta, B. Bellel, M. Bovas, C. Guil, R. Moulin, C. Navas, C. Olivero, L. Paillier, L. Tibéri
• Abonnements : 04.92.17.55.12, 1 an (60 n° + 2 H5) 55€, 1 an numérique 22€
• Publicité commerciale : Valérie Sardou - valerie@tribuca.net
Aurélien Couderc - aurelien@tribuca.net
• Imprimerie : Société Marseillaise de Presse - SAS
USINE : 21-62 Bd de l'Europe - 13127 VITROLLES
Dépôt légal à parution. N° Commission Paritaire : 05291 80651
ISSN 2779-3508



Imprimé sur du papier recyclé produit en Allemagne

→ SUIVEZ-NOUS SUR
www.tribuca.net



→ NOUS CONTACTER

Nice : 15, rue A. Mari, 06300. Tél. 04.92.17.55.00
Cannes : 24, bd Carnot, 06400. Tél. 04.93.39.38.88

→ ABONNEZ-VOUS

abonnements@tribuca.net
www.tribuca.net



EN CHIFFRES

36.636

C'est le nombre de défaillances d'entreprises en France au 1^{er} semestre 2026, en hausse de 4,1 % par rapport au 1^{er} semestre 2025, et de 36,8 % par rapport à 2019, d'après l'Observatoire des données économiques du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires. Sur un an, la construction connaît un léger reflux du nombre de défaillances (-1,1 %), tout en restant le premier secteur concerné. À l'inverse, activités spécialisées, scientifiques et techniques (+10,9 %), activités des services administratifs et de soutien (+9,6 %) et autres activités de service (+15,8 %) enregistrent de fortes hausses, avec des volumes "importants", selon l'étude.

23.999

de ces procédures collectives sont des liquidations judiciaires directes.
11.850 des redressements et 787 des sauvegardes.

À SUIVRE



DES RESTRICTIONS D'EAU DANS LES ALPES-MARITIMES

Face à une dégradation rapide de la ressource en eau, le préfet (sortant) Laurent Hottiaux a signé le 10 juillet un arrêté plaçant 25 communes en alerte sécheresse et cinq autres en alerte renforcée. Ces mesures resteront en vigueur jusqu'au 31 octobre, sauf évolution de la situation. Le niveau d'alerte concerne les communes situées sur les bassins versants de la Siagne aval, de la Brague et des Pailions, notamment Cannes, Vallauris, Mougins, Mandelieu, Théoule, Antibes, Biot, mais aussi Contes, Drap ou Lucéram. Le lavage des voitures à domicile et le remplissage des piscines individuelles y sont interdits, l'arrosage des espaces verts, des jardins potagers, des massifs fleuris et des golfs est interdit entre 8h et 20h. Vence, Saint-Paul, Saint-Jeannet, La Gaude et une partie de Cagnes-sur-Mer sont en alerte renforcée, avec des mesures plus strictes, notamment l'interdiction totale d'arroser, fermeture des douches de plage, maintien de l'arrosage des golfs la nuit avec une réduction de 60% des volumes consommés. Le reste du département demeure placé en vigilance sécheresse, particuliers, collectivités et entreprises sont invités à limiter leur consommation d'eau. Si la situation continue de se dégrader, le préfet n'exclut pas de renforcer les mesures sur les zones déjà concernées ou de les étendre à d'autres bassins versants.

GRIFF & GRAFF BY FARO

ON PEUT DÉSORMAIS ACHETER DES CRYPTOMONNAIES À CARREFOUR



Défaillances d'entreprises : malgré des records en France, une région PACA qui résiste

Actu. Rodrigue Moulin 15 juillet 2026

Ajouter Tribuca à vos sources préférées



Illustration générée par IA.

Si le nombre de défaillances d'entreprises continue d'augmenter en France au premier semestre 2026, le rythme de progression ralentit nettement en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

tribuca.net - Publicité

Dernières infos

A Isola 2000, encore une fois, plus de galerie marchande...

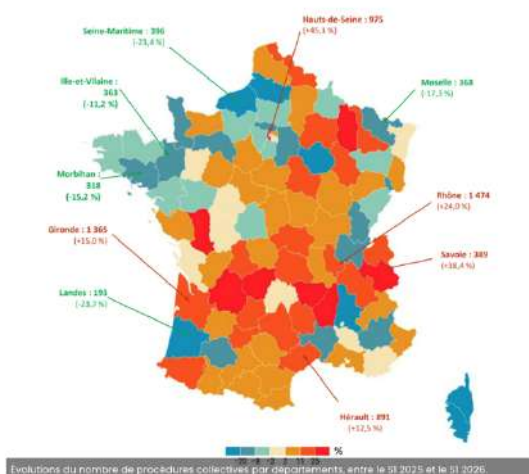
Monaco Energy Boat Challenge : la

Après deux années de forte accélération, les défaillances d'entreprises continuent de progresser en France, mais sur un rythme plus modéré. Selon *L'Officiel des difficultés des entreprises* publié par le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires (CNAJMJ), 38.636 procédures collectives ont été ouvertes au premier semestre 2026, soit une hausse de 4,1 % sur un an. Un nouveau record historique qui dépasse désormais de près de 37 % le niveau observé avant la crise sanitaire.

Au total, ces procédures concernent plus de 106.400 emplois et près de 14,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Mais derrière ces chiffres nationaux se cache toutefois une réalité plus contrastée selon les territoires.

La région PACA épargnée ?

Avec 3.154 défaillances recensées au premier semestre, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur enregistre une hausse limitée à 2,6 % par rapport à la même période de 2025. Un rythme inférieur à la moyenne nationale (+4,1 %) et bien loin des progressions observées en Auvergne-Rhône-Alpes (+16,8 %), en Nouvelle-Aquitaine (+10,8 %) ou en Occitanie (+6,3 %).



Autre enseignement, la région reste également moins dégradée sur le long terme. Depuis 2019, les défaillances y progressent de 29,9 %, contre 36,8 % au niveau national. Parmi les grandes régions françaises, seules le Grand Est (-7,5 %), la Corse (-7 %), la Normandie (+6 %) et la Bretagne (+19,7 %) affichent une évolution plus favorable.

Les services, principal point de vigilance

À l'échelle nationale, les secteurs historiquement les plus fragiles commencent à montrer des signes de stabilisation, sans pour autant retrouver leur niveau d'avant-crise.

La construction (-1,1 %) recule légèrement, tandis que le commerce (+2,1 %), l'industrie manufacturière (+1,9 %) et l'hébergement-restauration (+4,8 %) voient leur progression ralentir. Mais ces activités restent à des niveaux de défaillance historiquement élevés.

À LIRE AUSSI [Les industriels sont courageux tenaces prêts à rebondir si on les laisse travailler](#)

À l'inverse, ce sont désormais les entreprises de services qui alimentent la hausse. Les défaillances progressent de 15,8 % dans les autres activités de services, de 10,9 % dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques, et de 9,6 % dans les services administratifs et de soutien. Des secteurs que les auteurs du rapport invitent à surveiller de près.

Hôtellerie-restauration, la crise s'installe

Le rapport consacre également un focus à l'hébergement-restauration, particulièrement représentatif de l'économie azuréenne. Si la hausse ralentit (+4,8 %, contre +13,9 % un an plus tôt), les auteurs estiment que la situation reste préoccupante.

Depuis le début de l'année 2023, 11.899 entreprises de restauration traditionnelle, 10.456 de restauration rapide et 3.824 débits de boissons sont passés par la case défaillance. Les hôtels connaissent même une accélération, avec 200 défaillances recensées au premier semestre, et une hausse de 37 % sur un an.

SÉCTEUR	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Évol. 25-26	Évol. 19-26
Construction	5 385	4 950	3 051	2 722	3 621	5 007	6 900	6 991	6 917	-1,1%	40,9%
Commerce ; réparation de véhicules	5 275	4 743	3 290	2 653	3 960	5 627	6 648	6 654	6 797	2,1%	43,3%
Hébergement et restauration	3 230	3 071	2 013	1 103	2 281	3 509	4 616	4 576	4 797	4,8%	56,2%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	1 554	1 301	1 045	954	1 282	1 750	2 127	2 407	2 670	10,9%	91,9%
Activités de services administratifs et de soutien	1 108	1 105	832	664	921	1 217	1 629	1 790	1 972	9,6%	69,3%
Industrie manufacturière	1 595	1 453	996	739	1 186	1 745	1 934	1 920	1 956	1,9%	34,6%
Autres activités de services	1 205	1 095	747	546	885	1 310	1 441	1 534	1 736	15,8%	62,2%
Transports et entreposage	536	626	622	587	762	987	1 377	1 505	1 576	4,7%	79,2%
Activités immobilières	751	719	485	406	563	826	1 316	1 259	1 279	1,6%	77,9%
Information et communication	581	552	419	357	525	806	955	1 086	1 163	3,4%	99,8%
Agriculture, sylviculture et pêche	569	570	355	420	457	527	651	751	833	10,9%	46,1%
Activités financières et d'assurance	486	454	323	274	491	607	798	768	824	7,3%	81,5%
Santé humaine et action sociale	404	403	229	163	200	407	481	671	682	1,3%	63,5%
Enseignement	429	428	268	181	310	414	490	523	580	10,9%	32,1%
Arts, spectacles et activités récréatives	396	411	286	222	352	421	409	508	523	3,0%	26,9%
Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	61	47	41	35	41	45	75	86	87	1,2%	85,1%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	12	15	3	7	22	18	20	33	37	12,1%	146,7%
Industries extractives	8	8	3	2	3	5	7	11	5	-54,3%	-37,5%
Administration publique	1	1	0	2	0	2	0	2	1	-50,0%	6,0%
Activités des ménages en tant qu'employeurs	0	2	0	1	0	1	1	0	0		-100,0%
Activités extra-sectorielles	0	0	0	0	0	1	0	0	0		
NC	3 033	4 403	1 810	1 067	1 923	3 098	2 664	2 131	2 242	5,2%	-49,1%
Total général	27 039	26 794	16 626	13 855	19 593	27 510	33 908	35 195	36 636	4,1%	36,8%

Défaillances sectorielles au 1^{er} semestre et évolutions.
© L'Officiel des difficultés des entreprises

Selon l'étude, ces difficultés traduisent une évolution durable des habitudes de consommation plutôt qu'une simple crise conjoncturelle.

Construction et immobilier, deux réalités différentes

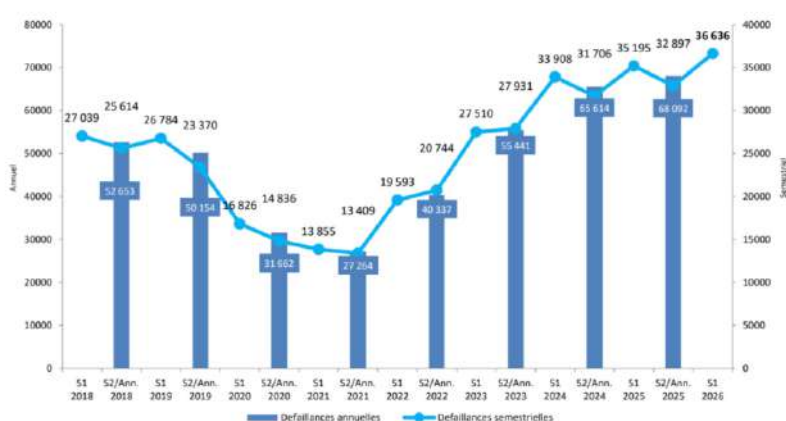
Autre enseignement, la construction et l'immobilier suivent désormais des trajectoires distinctes.

Les entreprises de construction voient globalement leurs défaillances se stabiliser, mais celles de plus de dix salariés repartent fortement à la hausse (+30 %). Dans le même temps, les agences immobilières résistent davantage, portées notamment par la reprise des transactions immobilières et l'essor du marché de la rénovation, favorisé par la baisse des taux et l'augmentation des successions.

En revanche, les structures juridiques créées pour porter les programmes immobiliers enregistrent une envolée spectaculaire des défaillances (+144,3 %), signe que la promotion immobilière reste particulièrement fragilisée.

Les chiffres clés

- 36.636 défaillances d'entreprises en France au S1 2026 (+4,1 %)
- 3.154 défaillances en Provence-Alpes-Côte d'Azur (+2,6 %)
- 106.401 emplois concernés
- 14,7 Mds€ de chiffre d'affaires cumulé des entreprises touchées
- +36,8 % de défaillances en France par rapport à 2019
- +29,9 % en région PACA sur la même période



Évolutions annuelles et semestrielles du nombre de défaillances.
© L'Officiel des difficultés des entreprises

Les défaillances d'entreprises toujours en hausse en Nouvelle-Aquitaine

Publié le 15 juillet 2026 à 11h00

🕒 1 min de lecture



Ajouter à ma sélection



Partager

S'abonner

Le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires (CNAJMJ) a publié le 10 juillet une note de conjoncture sur les défaillances des entreprises au premier semestre 2026. Dans le détail et en s'intéressant aux zones géographiques, on découvre que la Nouvelle-Aquitaine a enregistré 3 670 défaillances sur la période, un chiffre en hausse de 10,8 % par rapport à 2025 et de 57,8 % par rapport à 2019. C'est la troisième région en nombre de défaillances derrière Auvergne-Rhône-Alpes (4 795) et Île-de-France (8 819). La Gironde, notamment, a connu une hausse de 15 % des défaillances entre le premier semestre 2026 et la même période en 2025.

PARIS : DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES – UN NOUVEAU...



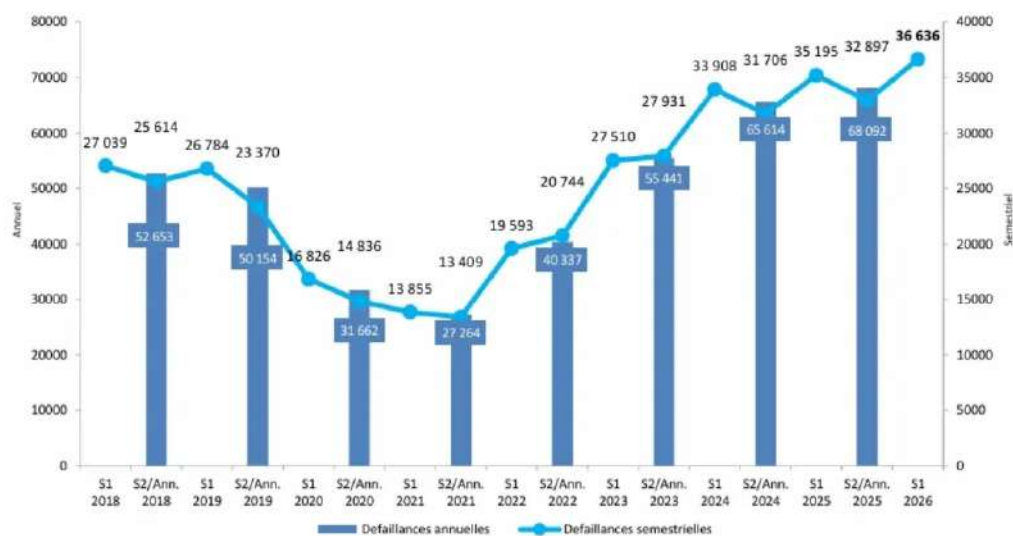
GILLES CARVOYEUR

11 JUIL 2026

INFOS NATIONALES

PARTAGER :

Figure 1 : Évolutions annuelles et semestrielles du nombre de défaillances



PARIS : Défaillances d'entreprises – Un nouveau record historique malgré un ralentissement de la hausse

Le CNAJMJ révèle 36 636 défaillances au S1 2026, un record historique confirmant un ralentissement de la hausse observée depuis 2022.

La France a enregistré un nombre record de défaillances d'entreprises au premier semestre 2026, avec 36 636 procédures collectives ouvertes, selon le dernier rapport de l'Observatoire des Données Économiques du Conseil national des administrateurs et mandataires judiciaires (CNAJMJ). Ce chiffre, qui comprend 787 sauvegardes, 11 850 redressements judiciaires et 23 999 liquidations judiciaires directes, représente une augmentation de 4,1 % par rapport à la même période en 2025 et un bond de 36,8 % par rapport au niveau d'avant-crise sanitaire de 2019. Au total, 106 401 emplois sont menacés par ces procédures, qui concernent des entreprises cumulant un chiffre d'affaires global de 14,7 milliards d'euros.

Un nouveau record aux causes multiples

Si la hausse observée depuis la fin du « *quoi qu'il en coûte* » semble s'essouffler (la progression était de +3,8 % entre S1 2024 et S1 2025), elle se maintient à un niveau élevé, atteignant un nouveau pic historique. Selon l'étude, les causes de cette augmentation continue sont désormais plus diffuses et difficiles à circonscrire, touchant l'ensemble du tissu économique. La forte augmentation observée depuis 2022 laisse place à une dynamique plus structurelle, dont les effets se font sentir de manière inégale selon les secteurs et la taille des entreprises.

Des dynamiques sectorielles très contrastées

L'analyse sectorielle révèle de profondes disparités. Fait notable, la construction, premier secteur en volume, connaît un léger reflux (-1,1 %), tout comme le commerce qui affiche une hausse contenue (+2,1 %). Cependant, ces chiffres masquent une réalité plus sombre : par rapport à 2019, les défaillances dans ces deux secteurs restent respectivement supérieures de 40,9 % et 43,3 %. L'hébergement et la restauration, bien que ralentissant leur progression (+4,8 %), se stabilisent sur un plateau historiquement haut (+56,2 % depuis 2019).

À l'inverse, plusieurs secteurs de services connaissent une accélération de la crise. C'est le cas des activités spécialisées, scientifiques et techniques (+10,9 %), des services administratifs et de soutien (+9,6 %) et des « *autres activités de service* » (+15,8 %), qui poursuivent une dérive installée sur le temps long.

Les entreprises de plus de 10 salariés particulièrement touchées

Le rapport met en lumière une situation particulièrement préoccupante pour les entreprises de plus de 10 salariés. Pour cette catégorie, le nombre de défaillances a bondi de 64,5 % par rapport au premier semestre 2019, une dérive nettement plus forte que la moyenne nationale (+36,8 %).

Certains sous-secteurs affichent des hausses spectaculaires sur cette période de référence : la restauration traditionnelle (+178,3 %), la programmation informatique (+483,3 %), l'hôtellerie (+266,7 %) ou encore la formation continue d'adultes (+145,5 %). Dans la construction, les entreprises de plus de 10 salariés voient leurs défaillances augmenter de 30 % sur un an, menaçant 11 894 emplois sur le semestre.

L'Auvergne-Rhône-Alpes et la Nouvelle-Aquitaine en forte hausse

Sur le plan géographique, l'Île-de-France reste la région la plus touchée en volume avec 8 819 défaillances, mais sa progression est faible (+1,5 %). La dynamique la plus inquiétante se situe en Auvergne-Rhône-Alpes, qui enregistre une envolée de 16,8 % des procédures (4 795), et en Nouvelle-Aquitaine avec une hausse de 10,8 % (3 670). À l'inverse, plusieurs régions de l'ouest et du nord connaissent un recul, notamment la Normandie (-12,2 %), la Bretagne (-8,9 %) et, dans une moindre mesure, les Pays de la Loire (-2,0 %).

L'ensemble des publications de l'Observatoire est accessible sur le site internet du CNAJMJ : <https://www.cnajmj.fr/observatoire-donnees-economiques/>

À propos du CNAJMJ

Le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires (CNAJMJ) est un établissement d'utilité publique créé par la loi en 1990. Il est chargé de représenter les deux professions auprès des pouvoirs publics et d'assurer des missions de régulation comme l'organisation des examens d'accès, le contrôle de la formation continue et la discipline. Son Observatoire des données économiques a pour rôle d'apporter un éclairage statistique sur les procédures collectives (sauvegardes, redressements, liquidations) et amiables (mandats ad hoc, conciliations). Grâce à une collecte de données exhaustive et hebdomadaire auprès des professionnels, il constitue une source d'information de référence pour les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et la presse économique.

via Presse Agence (rédigé à partir d'un communiqué de presse transmis à la rédaction).

Louise Darbon

Le phénomène de «rattrapage» post-Covid est «largement consommé», selon la Banque de France.

La barre des 70 000 faillites se rapproche de mois en mois. Sur les six premiers mois de l'année, plus de 36 000 défaillances ont été relevées par le Conseil national des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires (CNAJM) dans leur dernier observatoire des données économiques. Par rapport au premier semestre 2025, le nombre d'entreprises en difficulté augmente ainsi de 4,1 %. Mais si l'on compare à la période pré-Covid, le bond est encore plus impressionnant. Le nombre de faillites enregistrées en ce début d'année est en effet supérieur de plus de 36 % par rapport à la même période en 2019, où l'on n'enregistrait «que» 26 000 défaillances.

Pendant plusieurs années, les commentateurs ont associé la flambée des faillites à la fin de la crise sanitaire - et à celle du «quoi qu'il en coûte» mis en place pendant le Covid pour soutenir les entreprises. Aujourd'hui, néanmoins, cet effet de «rattrapage» de toutes les défaillances évitées durant la pandémie grâce aux aides de l'État semble révolu. «La forte augmentation observée depuis 2022 et reliée à l'arrêt du «quoi qu'il en coûte» s'est essouffée à compter de 2025, laissant place à une hausse certes plus mesurée mais continue, et dont les causes désormais multiples sont plus difficiles à circonscrire», explique le CNAJM. Ce vendredi 10 juillet, un bulletin publié par la Banque de France et faisant état de plus de 68 000 faillites en 2025 confirme d'ailleurs que le phénomène de rattrapage est désormais «largement consommé». À l'exception des très petites entreprises - qui représentent 92 % des difficultés -, pour les petites et moyennes entreprises, celles de taille intermédiaire et les grandes entreprises, «le surplus de défaillances comptabilisé depuis 2023 dépasse le déficit observé depuis la crise sanitaire», avance l'institution, qui explique le très haut niveau des faillites par des facteurs conjoncturels et structurels.

«Le moment est très difficile. Les entreprises affrontent une nouvelle crise alors qu'elles sortent déjà de plusieurs années d'incertitude et de choc successifs», rappelait récemment Amir Reza - Tofighi,



Le nombre de défaillances enregistrées en ce début d'année est supérieur de plus de 36 % par rapport à la même période en 2019. M. CORTY/PEOPLEIMAGES.COM

Les faillites d'entreprises atteignent un niveau record

le président des Entrepreneurs (ex-CPME), dans les colonnes du *Figaro*. «Résultat : le moral n'est pas bon, le risque de récession est là, le chômage remonte, l'investissement est freiné et les défaillances restent élevées», alerte le patron des petits patrons. «Les difficultés observées en 2025 reflètent davantage l'impact des chocs successifs subis depuis la crise sanitaire, qui ont fragilisé certai-

nes entreprises à travers leur endettement, des pertes de chiffre d'affaires et un besoin accru de reconstitution des marges et des trésoreries», a déclaré Emille Quema, directrice des Entreprises de la Banque de France, à l'AFP.

De fait, «aucun secteur significatif n'est revenu à son niveau d'avant-crise sanitaire», indique l'observatoire du CNAJM. Malgré quelques périodes de

stabilisation et même de reflux, les faillites qui touchent la construction et le commerce - les filières les plus sinistrées en termes de volume - sont en hausse de plus de 40 % par rapport à 2019. Même chose du côté des activités immobilières, où, malgré une année de quasi-stabilité, le nombre de défaillances est toujours supérieur de presque 78 % à son niveau d'avant le Covid.

«Une fragilité durable»

Malgré une hausse qui demeure modérée, puisque seulement 1 500 entreprises de plus qu'en 2025 ont fait faillite au premier semestre, ce surplus demeure «significatif en valeur absolue», avance une note d'analyse de conjoncture du Centre d'analyse des données sur les défaillances d'entreprises (Caddle), qui estime que «l'évolution du nombre de défaillances constaté ce premier semestre n'est pas, en soi, un facteur d'optimisme». Le tout dans une économie française déjà atone.

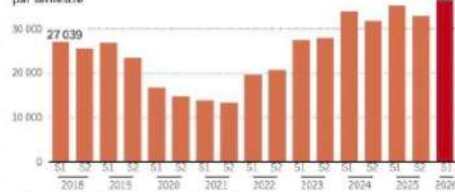
Alors que le marché de l'emploi se détériore de manière continue depuis plusieurs trimestres, plus de 100 000 postes ont été menacés par une procédure collective sur les six premiers mois de l'année 2026. Les derniers chiffres de l'AGS,

association qui garantit le paiement des salaires dans les sociétés en difficulté, publiés début juin confirment la tendance. Après une année 2025 déjà jugée «historique», «les indicateurs du premier semestre 2026 témoignent d'un nouveau changement d'échelle», prévient l'organisme. À mi-année, les montants avancés par l'association ont progressé de 20 % sur un an, avec 1,3 milliard d'euros engagés. Mais au-delà de cette enveloppe, le nombre de salariés accompagnés bondit aussi de 12 % en douze mois, pour atteindre plus de 157 000. Une explosion qui, selon l'AGS, «traduit une transformation de la nature des défaillances : la part de grandes et moyennes entreprises accompagnées (...) augmente, le nombre de salariés est en croissance, entraînant des conséquences sociales plus lourdes».

L'inquiétude non dissimulée face à ces difficultés qui, selon le président de l'AGS, Christian Nibourel, «traduisent une fragilité durable de nombreuses entreprises confrontées à un environnement économique dégradé», ne devrait pas s'apaiser. L'organisme anticipant un niveau de faillites qui pourrait osciller entre 71 000 et 73 000 d'ici la fin de l'année. ■

Les défaillances d'entreprises dépassent leur niveau pré-covid

Nombre de défaillances d'entreprises (procédures collectives) par semestre



Source : Caddle, Centre d'analyse des données sur les défaillances d'entreprises (Caddle), basé sur les données déclarées aux tribunaux de commerce et aux mandataires judiciaires (CNAJM).



«Le moment est très difficile» : les faillites d'entreprises atteignent des nouveaux records

Par **Louise Darbon**

Il y a 4 jours



Ajouter Le Figaro à vos sources préférées

faillites



Le nombre de faillites enregistrées en ce début d'année est supérieur de plus de 36 % par rapport à la même période en 2019. *comzeal - stock.adobe.com*

DÉCRYPTAGE - Les effets de la fin du « quoi qu'il en coûte » qui avait sauvé des sociétés en difficulté pendant le Covid n'expliquent plus la hausse continue des défaillances, note la Banque de France. Les chocs successifs ont fragilisé les entreprises.

La barre des 70 000 faillites se rapproche de mois en mois. Sur les six premiers mois de l'année, plus de 36 000 défaillances ont été relevées par le Conseil national des administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires (CNAJMJ) dans leur dernier

observatoire des données économiques. Par rapport au premier semestre 2025, le nombre d'entreprises en difficulté augmente ainsi de 4,1 %. Mais si l'on compare à la période pré-Covid, le bond est encore plus impressionnant. Le nombre de faillites enregistrées en ce début d'année est en effet supérieur de plus de 36 % par rapport à la même période en 2019, où l'on n'enregistrait « que » 26 000 défaillances.

Pendant plusieurs années, les commentateurs ont associé la flambée des faillites à la fin de la crise sanitaire - et à celle du « quoi qu'il en coûte » mis en place pendant le Covid pour soutenir les entreprises. Aujourd'hui, néanmoins, cet effet de « rattrapage » de toutes les défaillances évitées durant la pandémie grâce aux aides de l'État semble révolu. « *La forte augmentation observée depuis 2022 et reliée à l'arrêt du "quoi qu'il en coûte" s'est essoufflée à compter de 2025, laissant place à une hausse certes plus mesurée mais continue, et dont les causes désormais multiples sont plus difficiles à circonscrire* », explique le CNAJMJ. Ce vendredi 10 juillet, un bulletin publié par la Banque de France et faisant état de plus de 68 000 faillites en 2025 confirme d'ailleurs que le phénomène de rattrapage est désormais « *largement consommé* ». À l'exception des très petites entreprises - qui représentent 92 % des difficultés -, pour les petites et moyennes entreprises, celles de taille intermédiaire et les grandes entreprises, « *le surplus de défaillances comptabilisé depuis 2023 dépasse le déficit observé depuis la crise sanitaire* », avance l'institution, qui explique le très haut niveau des faillites par des facteurs conjoncturels et structurels.

Pessimisme

« *Le moment est très difficile. Les entreprises affrontent une nouvelle crise alors qu'elles sortent déjà de plusieurs années d'incertitude et de chocs successifs* », rappelait récemment Amir Reza-Tofighi, le président des Entrepreneurs (ex-CPME), dans les colonnes du Figaro. « *Résultat : le moral n'est pas bon, le risque de récession est là, le chômage remonte, l'investissement est freiné et les défaillances restent élevées* », alerte le patron des petits patrons. « *Les difficultés observées en 2025 reflètent davantage l'impact des chocs successifs subis depuis la crise sanitaire, qui ont fragilisé certaines entreprises à travers leur endettement, des pertes de chiffre d'affaires et un besoin accru de reconstitution des marges et des trésoreries* », a déclaré Émilie Quema, directrice des Entreprises de la Banque de France, à l'AFP.

De fait, « *aucun secteur significatif n'est revenu à son niveau d'avant-crise sanitaire* », indique l'observatoire du CNAJMJ. Malgré quelques périodes de stabilisation et même de reflux, les faillites qui touchent la construction et le commerce - les filières

les plus sinistrées en termes de volume - sont en hausse de plus de 40 % par rapport à 2019. Même chose du côté des activités immobilières, où, malgré une année de quasi-stabilité, le nombre de défaillances est toujours supérieur de presque 78 % à son niveau d'avant le Covid.

Malgré une hausse qui demeure modérée, puisque seulement 1 500 entreprises de plus qu'en 2025 ont fait faillite au premier semestre, ce surplus demeure « *significatif en valeur absolue* », avance une note d'analyse de conjoncture du Centre d'analyse des données sur les défaillances d'entreprises (Cadde), qui estime que « *l'évolution du nombre de défaillances constaté ce premier semestre n'est pas, en soi, un facteur d'optimisme* ». Le tout dans une économie française déjà atone.

« Fragilité durable »

Alors que le marché de l'emploi se détériore de manière continue depuis plusieurs trimestres, plus de 100 000 postes ont été menacés par une procédure collective sur les six premiers mois de l'année 2026. Les derniers chiffres de l'AGS, association qui garantit le paiement des salaires dans les sociétés en difficulté, publiés début juin confirment la tendance. Après une année 2025 déjà jugée « *historique* », « *les indicateurs du premier semestre 2026 témoignent d'un nouveau changement d'échelle* », prévient l'organisme. À mi-année, les montants avancés par l'association ont progressé de 20 % sur un an, avec 1,3 milliard d'euros engagés. Mais au-delà de cette enveloppe, le nombre de salariés accompagnés bondit aussi de 12 % en douze mois, pour atteindre plus de 157 000. Une explosion qui, selon l'AGS, « *traduit une transformation de la nature des défaillances : la part de grandes et moyennes entreprises accompagnées (...) augmente, le nombre de salariés est en croissance, entraînant des conséquences sociales plus lourdes* ».

L'inquiétude non dissimulée face à ces difficultés qui, selon le président de l'AGS, Christian Nibourel, « *traduisent une fragilité durable de nombreuses entreprises confrontées à un environnement économique dégradé* », ne devrait pas s'apaiser, l'organisme anticipant un niveau de faillites qui pourrait osciller entre 71 000 et 75 000 d'ici la fin de l'année.

Les dirigeants de TPE en petite forme

Par Philippe Flamand

Publié le 10 juillet 2026 à 17h17

🕒 3 min de lecture

🔖 Ajouter à ma sélection

🔗 Partager

La 84^e édition du baromètre de conjoncture des TPE Fiducial/Ifop fait apparaître sans surprise une grande inquiétude des dirigeants d'entreprises de moins de 20 salariées.



Les dirigeants de TPE plus optimistes pour le climat général des affaires — Photo : Milos Zivojinovic

Alors que la conjoncture demeure durablement déprimée avec son corollaire de carnets de commandes en baisse, de recul de l'emploi et de baisse de l'investissement (comme le montre le dernier baromètre semestriel des TPE PME de Bpifrance Le Lab), et que les faillites se multiplient (36 636 procédures collectives enregistrées au premier semestre, soit une hausse de 4,1 % par rapport à l'année dernière selon le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires cité par notre confrère "Les Echos"), il eut été étonnant que les dirigeants d'entreprises aient le moral.

Vacances courtes et moral en berne

De fait, le dernier baromètre de conjoncture Fiducial/Ifop montre que ces patrons s'apprêtent à partir en vacances sans avoir l'esprit serein. Cette enquête réalisée en juin auprès d'un millier de dirigeants de très petites entreprises (TPE) de moins de 20 salariés, indique qu'ils restent inquiets et mobilisés. Et qu'ils anticipent déjà une rentrée difficile après s'être finalement peu reposés. Si 69 % d'entre eux déclarent prendre des congés, ils seront en effet de courte durée (10,9 jours en moyenne selon le baromètre Fiducial). À leur retour, ils auront pour priorités de préserver la trésorerie de leur entreprise (pour 45 % d'entre eux), d'anticiper la facturation électronique (42 %) et de relancer l'activité commerciale (40 %). À noter que près d'un quart des dirigeants interrogés déclare s'interroger sur l'avenir de leur entreprise et seuls 6 % se préoccupent du recrutement de salariés.

Revendications au gouvernement

À quelques mois de l'échéance présidentielle, les dirigeants de TPE formulent des exigences précises à l'égard du gouvernement : dans l'ordre, une baisse des charges sur les entreprises (61 %), la simplification des démarches administratives (35 %), l'allègement du coût du travail pour faciliter le recrutement (23 %), l'aide face à la hausse des prix de l'énergie (22 %), des mesures pour faciliter la transmission des entreprises et leur reprise (16 %) et le soutien à l'apprentissage et à la formation professionnelle (15 %). Autant de chantiers pour lesquels ils espèrent obtenir des résultats avant la fin du quinquennat d'Emmanuel Macron auquel seuls 17 % font aujourd'hui confiance (+ 1 point par rapport au premier trimestre 2026).

Optimisme paradoxal

Bizarrement, et en dépit de cette sinistrose générale, l'optimisme vis-à-vis du climat général des affaires mesuré par le baromètre croît de 9 points par rapport au premier trimestre 2026 pour s'établir à 26 %, niveau qui n'avait pas été atteint depuis le deuxième trimestre 2024, juste avant la dissolution.

L'optimisme des dirigeants interrogés pour leur propre activité bondit, lui, de 14 points pour atteindre 54 %. Un optimisme toutefois contrasté en fonction des secteurs d'activité. Si le BTP et l'hôtellerie ont le sourire pour le climat général des affaires en France (respectivement + 14 et + 8 points par rapport à la moyenne), l'industrie, les services aux entreprises et la santé et l'action sociale font grise mine. Le nombre de dirigeants qui déclarent rencontrer des difficultés financières a, en revanche, significativement baissé par rapport à celui du premier trimestre 2026 (-13 points à 33 %), soit le deuxième score le plus faible observé depuis le début de la mesure de cet indicateur en 2023.

Défaillances d'entreprises : la crise s'enracine, loin du simple contrecoup post-Covid

latribune.fr

Publié le 10 juillet 2026 à 12:31



À fin mai 2026, la Banque de France recensait 70 077 défaillances cumulées sur douze mois. La projection pour l'ensemble de l'année s'établit désormais au voisinage des 70 000 sinistres économiques, ancrant durablement les entreprises françaises au-...

Reuters

La vague de défaillances d'entreprises ne faiblit pas. Avec 70 000 faillites projetées en 2026, la France dépasse les niveaux de 2008. Ce phénomène, désormais structurel, touche durement l'industrie et l'agriculture.

Le ralentissement tant espéré sur le front des faillites aura été de courte durée. Si la hausse des dépôts de bilan s'est atténuée en 2025, le niveau global demeure historiquement critique. Les difficultés actuelles ne relèvent plus du simple contrecoup de la crise sanitaire, mais de failles économiques structurelles bien plus profondes.

La trajectoire chiffrée illustre l'ampleur du phénomène. Selon **la Banque de France**, 68 602 défaillances ont été enregistrées sur l'ensemble de l'année 2025. Cela représente une progression de 3,6 % sur un an, après des hausses successives bien plus violentes en 2024 (+ 17,7 %), 2023 (+ 36,5 %) et 2022 (près de + 50 %). Le niveau actuel dépasse désormais de 15 % la moyenne observée sur la décennie 2010-2019, surpassant les bilans de la crise financière de 2008 et de la crise des dettes souveraines.

A LIRE AUSSI

Crise économique : 71 100 entreprises en défaut, un niveau jamais vu depuis 2009

Les données exclusives du Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires (CNAJMJ), **publiées par Les Échos**, confirment l'enracinement de la crise au premier semestre 2026. Durant cette période, 36 636 procédures collectives (sauvegardes, redressements et liquidations) ont été comptabilisées, soit une augmentation de 4,1 % par rapport aux six premiers mois de 2025. Par rapport au premier semestre 2019, l'accélération atteint un bond de 36,8 %, menaçant directement plus de 106 000 emplois.

Espoirs douchés

Durant la pandémie, l'interventionnisme public avait permis d'éviter environ 53 000 faillites entre 2020 et 2022. La vague de fermetures qui a suivi correspondait à un effet de rattrapage automatique. Désormais, ce mécanisme est entièrement consommé pour les TPE, PME, ETI et grandes entreprises, où le surplus de défaillances mesuré depuis 2023 surpasse le déficit de la crise sanitaire. Seules les microentreprises (92 % des cas en 2025) affichent encore un rattrapage incomplet.

Ce sont désormais des facteurs conjoncturels et structurels qui dictent la tendance. L'environnement macroéconomique, marqué par la guerre au Moyen-Orient et le blocage du détroit d'Ormuz, a douché les espoirs d'éclaircie un temps entrevus à la fin de 2025. Les entreprises font face à l'impact cumulé des chocs successifs : des pertes de chiffre d'affaires, un besoin critique de reconstituer les marges et les trésoreries, ainsi qu'un alourdissement notable de leur charge financière. Le taux d'endettement médian des structures défaillantes est ainsi passé de 25 % en 2019 à 31 % en 2025. Paradoxalement, le dynamisme des créations d'entreprises (avec 1,2 million d'immatriculations en 2025) alimente aussi mécaniquement ce volume de défaillances.

La situation s'avère toutefois hétérogène selon la taille et le secteur d'activité. Si le secteur des services affiche une relative résilience avec un taux de défaillance plus faible, les clignotants virent au rouge pour les structures de plus de 10 salariés (5,6 % des procédures du premier semestre). L'industrie manufacturière est devenue le principal point d'alerte avec 307 dossiers sur les six derniers mois, affichant une progression des faillites de 8,1 % sur un an et de 47 % par rapport à 2019.

70 000 faillites en un an

D'autres pans de l'économie subissent des traumatismes majeurs. C'est le cas de l'agriculture et de la sylviculture, où les défaillances s'envolent de 60 % par rapport au premier semestre 2025 (+ 167 % par rapport à 2019), portées par une crise viticole ancrée notamment en Gironde, qui concentre à elle seule la moitié des procédures viticoles du pays. L'hôtellerie-restauration et le secteur de la construction continuent également d'enregistrer de lourds dégâts.

A LIRE AUSSI

L'agriculture en tête des défaillances d'entreprises en mai

Face à cette fragilisation sectorielle, les outils de protection semblent marquer le pas. Les procédures de prévention (mandats ad hoc et conciliations), qui avaient quasiment doublé depuis l'avant-Covid sous l'impulsion des tribunaux de commerce, stagnent à un plateau. Elles sont retombées à 4 342 au premier semestre 2026, contre 4 806 un an plus tôt, limitant les chances de sauvetage anticipé.

À fin mai 2026, la Banque de France recensait 70 077 défaillances cumulées sur douze mois. La projection pour l'ensemble de l'année s'établit désormais au voisinage des 70 000 sinistres économiques, ancrant durablement les entreprises françaises au-delà des niveaux records de la récession de 2008-2009.

L'économie tricolore résiste mieux que prévu à la guerre en Iran et à la canicule

CONJONCTURE

La Banque de France estime que le PIB pourrait finalement progresser de 0,2 %.

Jusqu'à présent, elle anticipait une croissance zéro au deuxième trimestre.

Claude Fouquet

La reprise des hostilités entre l'Iran et les États-Unis risque-t-elle de griffer le nouveau trimestre ? Si est trop tôt pour le dire, alors que Washington et Téhéran viennent d'échanger des frappes on ne peut que s'interroger. Car, selon la Banque de France, qui a publié jeudi son enquête mensuelle de conjoncture au mois de juin, l'activité se « raffermirait nettement dans l'industrie rebondit dans les services marchands et le bâtiment ».

Une bonne nouvelle pour les experts de l'institut d'Orsmann, qui sont plus optimistes pour le PIB de l'Hexagone. Alors qu'ils prévoyaient jusqu'à maintenant une croissance nulle au deuxième trimestre, ils tablent désormais sur une hausse de 0,2 %. Suffisamment pour espérer revoir à la hausse, à l'automne prochain, la prévision annuelle de la Banque de France qui table sur une croissance de 0,5 % sur l'ensemble de l'année. Mais pas assez pour être certain de rejoindre celle du gouvernement, qui retient l'idée d'une hausse de 0,7 % du PIB cette année.

La canicule a pesé sur le quotidien de nombreuses entreprises, tant en France que dans le reste de l'Europe.

Pour l'heure, les yeux sont toujours rivés sur le ciel et le défilé d'Orsmann. Les experts de la Banque de France et du gouvernement peuvent esquiver une source. Car les choses se sont finalement moins mal passées qu'on pouvait le craindre en juin. Après un mois de mai pendant lequel les jours fériés et leur cortège de ponts ont pénalisé l'activité, le mois de juin s'est plutôt bien déroulé. En dépit d'une canicule sans précédent, qui a pesé sur le quotidien de nombreuses entreprises, tant en France que dans le reste de l'Europe.

Elle n'a pas été neutre pour certains secteurs, mais les plus exposés ont montré qu'ils étaient capables de s'adapter rapidement, en recourant notamment à des aménagements d'horaires. Ce qui leur a permis, peu ou prou, de conserver des volumes d'activité

proches de la normale. Et si des secteurs comme l'agriculture, le bâtiment ou la restauration ont été particulièrement pénalisés, d'autres ont connu un regain d'activité grâce à cette vague de chaleur.

Sénaire catastrophe

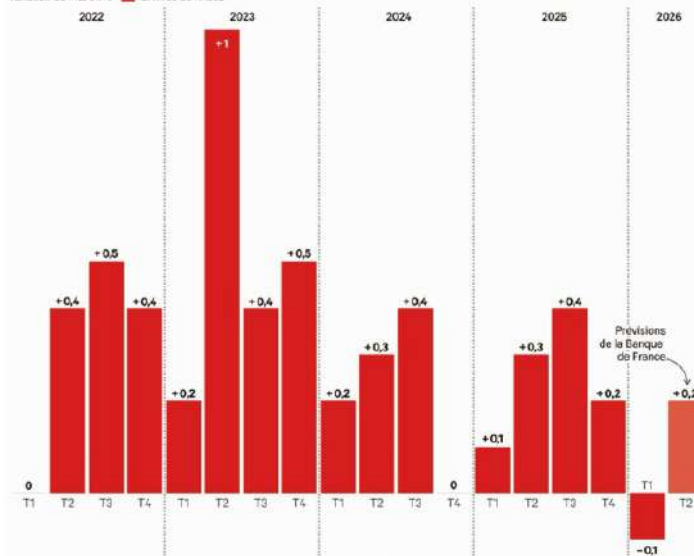
C'est notamment le cas de l'agrosilviculture, qui a connu une hausse de ses ventes de produits frais, de glaces et de boissons, mais aussi de l'hôtellerie, qui a sans doute bénéficié d'un sur-plus de réservations de chambres par des Français à la recherche d'un conditionné. Enfin, dans le bâtiment, une activité qui semble avoir résisté à celle des entreprises de second œuvre qui ont connu une accélération de la demande de pose de climatisation.

Cette dynamique retrouvée dans de nombreuses entreprises françaises se poursuit jusqu'en juillet. « L'activité progresserait dans l'industrie et les services, et très modestement dans le bâtiment », explique la Banque de France en se fondant sur les réponses des 8.500 entreprises interrogées entre le 26 juin et le 3 juillet.

Sauf à imaginer le scénario catastrophe où les nouvelles tensions au Moyen-Orient déboucheraient sur un embouteillage dans la région. Dans ce cas, il y a fort à parier que les entreprises seraient de nouveau confrontées à des difficultés d'approvisionnement, une reprise de la hausse des prix des matières premières et de l'énergie. Les prix de vente, dont la progression s'est modérée en juin, pourraient alors repartir à la hausse plus vivement que ne l'anticipent les chefs d'entreprise. Un regain d'inflation qui se ferait au grand dam du portefeuille des Français.

La Banque de France prévoit une croissance à 0,2 %

Variation du PIB, en %



LES ECHOS • SOURCES : INSEE, BANQUE DE FRANCE

Près de 80 % des TPE-PME sont impactées par le conflit

Selon le baromètre semestriel publié par Bpifrance Le Lab, la hausse des coûts et les retards d'approvisionnement affectent d'ores et déjà l'activité des entreprises. Parmi les secteurs concernés, l'industrie montre une surprenante résilience.

Marion Kindermann

Plus de quatre mois après son déclenchement, le conflit au Moyen-Orient commence à écorner sérieusement la capacité de résistance des TPE-PME françaises. D'après le dernier baromètre semestriel de Bpifrance Le Lab, publié jeudi matin, ce sont désormais 8 dirigeants sur 10 (79 %) qui se disent impactés (dont 41 % très fortement) par les conséquences de la guerre et les stop-and-go sur le défilé d'Orsmann.

Parmi les 5.000 chefs d'entreprises sondés entre le 5 mai et le 6 juin 2026, 69 % évoquent le prix du pétrole comme principal facteur de détérioration, en particulier dans le secteur des transports et de la construction suivis par la hausse du prix des intrants (matières premières) et les problèmes de livraison (délais et prix du transport), qui percutent notamment l'industrie.

À mesure que le conflit dure, l'inquiétude s'amplifie puisque lors de la dernière enquête réalisée mi-avril par la banque publique, les dirigeants étaient six sur dix (62 %) à ressentir un impact négatif de la crise (dont 25 % un impact important).

Mais la guerre en Iran n'est pas la seule à tendre les perspectives économiques des TPE-PME. La faiblesse persistante de la demande continue à peser sur les carnets de commandes, qui restent peu remplis au premier semestre 2026.

L'indicateur se situe à 20, quasi stable sur un an mais en deçà de 7 points par rapport à la moyenne de long terme 2020-2025. « Pour les six prochains mois, il continuera à baisser », indique-t-on chez Bpifrance, expliquant des niveaux d'activité et d'embauches « en berne ». Niveau investissement, 38 % seulement des dirigeants comptent investir en 2026, comme en 2025 (au point bas depuis 2002, hors crise sanitaire).

Résistance de l'industrie

Les secteurs sont pas tous logés à la même enseigne. Parmi les relatives bonnes surprises, les transports et l'industrie se démarquent de la morosité ambiante, avec des indicateurs d'activité provisoirement pour 2026 qui se redressent respectivement +9 et +14 points, même s'ils restent en deçà de la moyenne historique. En revanche,

le commerce et la construction devraient rester « à un niveau assez dégradé », tandis que le tourisme et les services anticipent eux, une franche baisse de leur activité.

Jusqu'à quel point les entreprises pourront-elles résister à ce nouveau choc ? Selon Bpifrance Le Lab, la trésorerie des entreprises, qui jusqu'alors semblait assez solide pour absorber les crises, se tend. Sur ce premier semestre, l'indicateur sur le niveau de trésorerie est en recul de 3 points (sinon encore sous la moyenne de long terme), 31 % des dirigeants la jugeant difficile. Elle se tendrait encore un peu plus dans les six prochains mois. « Mais 84 % des TPE-PME jugent leur trésorerie suffisante tant que le conflit ne s'aggrave pas et ne s'aggrave », précise Sabrina El Kasbi, responsable du pôle conjoncture.

En réaction à la flambée des coûts, si 17 % des dirigeants sondés comptent augmenter en totalité

leur prix de vente (ils sont 24 % dans l'industrie), 34 % n'en feront rien, dégradant automatiquement leurs marges. Le solde d'opinion sur l'évolution de la rentabilité perd du coup 4 points sur un an, à -11. L'industrie étant le seul secteur où l'indicateur se redresse. « La hausse des prix porte surtout sur le pétrole, et non sur le gaz et l'électricité, le choc décalé par l'industrie américaine à voir avec 2022 », décrypte Baptiste Thiermy, responsable des études économiques et de la conjoncture, qui souligne par ailleurs les vœux porteurs pour l'électronique, la défense, l'électronique, pour expliquer la relative résistance de l'industrie face à cette crise.

C'est toutefois l'année 2027 qui focalise l'inquiétude. « Les entreprises peuvent encore compter sur leur trésorerie cette année, les liquidités sont plus vives après le conflit au Moyen-Orient perdure », alerte l'expert.

Les défaillances d'entreprises battent un nouveau record

Selon le baromètre des administrateurs et mandataires judiciaires, plus de 36.000 procédures collectives ont été enregistrées au premier semestre. Tous les secteurs sont concernés.

C'est un nouveau record historique sur le front des défaillances d'entreprises. Selon les données collectées par le Conseil national des administrateurs judiciaires des mandataires judiciaires (CNAJMJ), publié en exclusivité par « Les Echos », 36.636 procédures collectives (sauvages, redressement et liquidations judiciaires) ont été enregistrées au premier semestre, soit une hausse de 4,1 % par rapport aux six

premiers mois de l'année dernière (35.195). L'accélération se poursuit, après la hausse de 3,8 % des défaillances enregistrées entre les premiers semestres 2024 et 2025. Plus de 106.000 emplois sont concernés.

L'escalade qui semblait se dessiner sur les derniers mois de 2025 est à oublier. La guerre au Moyen-Orient et le blocage du défilé d'Orsmann ayant doué les espoirs d'insolence. Encore une fois, c'est la comparaison avec la période pré-Covid qui est la plus éclairante : par rapport aux 26.784 défaillances enregistrées au premier semestre 2019, la hausse atteint 36,5 %.

« Nous restons mois après mois sur un plateau extrêmement élevé et

aucun mouvement n'indique que cela va changer », prévient Florence Tullier-Polge, qui préside le CNAJMJ. « Nous ne sommes plus sur le rattrapage d'après-pandémie et la fin du "quoi qu'il en coûte", comme cela pu être le cas jusqu'en 2024. Désormais, les dossiers montrent des entreprises confrontées à des difficultés de tous ordres », observe-t-elle, soulignant qu'« aucun secteur n'est resté à son niveau d'avant-crise sanitaire ».

Point d'alerte

En mettant la loupe sur les entreprises de plus de 10 salariés (qui représentent 5,6 % des défaillances au premier semestre mais dont l'impact est lourd en termes d'emplois et de vie des territoires), le

baromètre pointe la fragilisation de l'industrie manufacturière. Les défaillances dans ce secteur continuent leur poussée (+81 % par rap-

« Nous restons mois après mois sur un plateau extrêmement élevé et aucun mouvement n'indique que cela va changer. »

FLORENCE TULLIER-POLGE

Présidente du CNAJMJ

port au premier semestre de 2025, mais +47 % par rapport à 2019). « C'est un point d'alerte. C'est le secteur où on a compté le plus de chocs (307) sur ces six derniers mois », insiste Florence Tullier-Polge. Les dégâts perdurent sur cette même taille d'entreprises dans l'hôtellerie-restauration, même si la hausse se tasse, ainsi que de manière massive dans l'agriculture et la sylviculture (+60 % par rapport à 2025 et +167 % par rapport à 2019). « La crise viticole s'est installée, la Gironde représentant à elle seule la moitié des défaillances viticoles de la France. » La construction continue également de souffrir. « On ne rap-

proches que l'on estimait reculer dans notre secteur lors des cinq années de la crise financière de 2008-2009 », estime Florence Tullier-Polge.

Un autre sujet de préoccupation se dégage, aux yeux des administrateurs et des mandataires judiciaires, professionnels qui accompagnent les entreprises en difficulté : la relative baisse du nombre de procédures de prévention (4.342 mandats ad hoc et conciliations au premier semestre 2026, contre 4.800 un an plus tôt). Alors que, sous la pression des pouvoirs publics et des tribunaux de commerce, ils avaient quasiment doublé depuis l'arrêt-Covid, offrant plus de chances aux entreprises de s'en sortir, « ils semblent avoir atteint un plateau », alerte l'expert.

EXCLUSIF

« Rien n'indique que cela va changer » : les défaillances d'entreprises battent un nouveau record

Selon le baromètre des administrateurs et mandataires judiciaires, plus de 36.600 procédures collectives ont été enregistrées au premier semestre. Tous les secteurs sont concernés.



L'industrie manufacturière est le secteur qui enregistre le plus grand nombre de défaillances d'entreprises de plus de 10 salariés. (Photo Jim West/Report Digital-REA)

Par **Marion Kindermans**

Publié le 10 juil. 2026 à 06:30 | Mis à jour le 10 juil. 2026 à 09:06

C'est un nouveau record historique sur le front des défaillances d'entreprises. Selon les données collectées par le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires (CNAJMJ), publié en exclusivité par « Les Echos », 36.636 procédures collectives (sauvegardes, redressements et liquidations judiciaires) ont été enregistrées au premier semestre, soit une hausse de 4,1 % par rapport aux six premiers mois de l'année dernière (35.195). L'accélération se poursuit, après la hausse de 3,8 %

des défaillances enregistrée entre les premiers semestres 2024 et 2025. Plus de 106.000 emplois sont aujourd'hui menacés.

L'accalmie qui semblait se dessiner sur les derniers mois de 2025 est à oublier, la guerre au Moyen-Orient et le blocage du détroit d'Ormuz ayant douché les espoirs d'éclaircie. Encore une fois, c'est la comparaison avec la période **pré-Covid** qui est la plus éclairante : par rapport aux 26.784 défaillances enregistrées au premier semestre 2019, la hausse atteint 36,8 %.

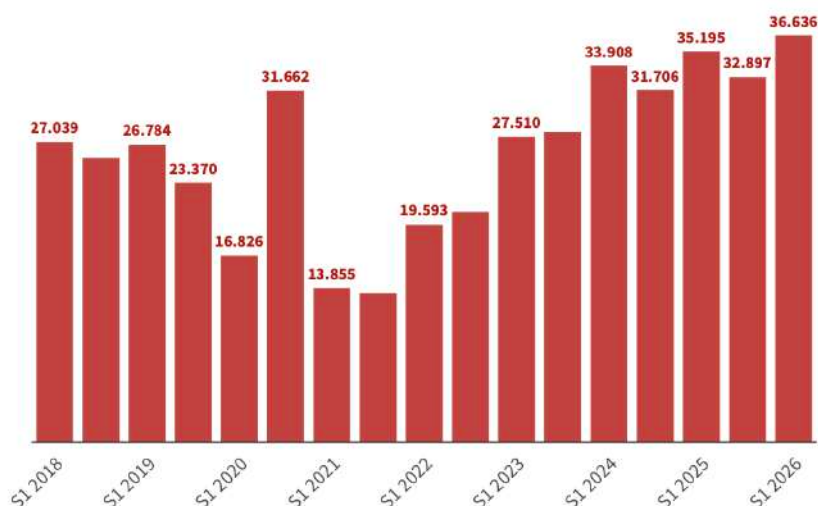
« Point d'alerte »

« Nous restons mois après mois sur **un plateau extrêmement élevé** et aucun mouvement n'indique que cela va changer », prévient Florence Tulier-Polge, qui préside le CNAJMJ.

« Nous ne sommes plus sur le rattrapage d'après-pandémie et la fin du 'quoi qu'il en coûte', comme cela a pu être le cas jusqu'en 2024. Désormais, les dossiers montrent des entreprises confrontées à des difficultés de tous ordres », observe-t-elle, soulignant « qu'aucun secteur n'est revenu à son niveau d'avant-crise sanitaire ».

Record de défaillances d'entreprises au premier semestre 2026

Nombre de défaillances, par semestre



« LES ECHOS » / SOURCE : CONSEIL NATIONAL DES ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES ET MANDATAIRES JUDICIAIRES, OBSERVATOIRE DES DONNÉES ÉCONOMIQUES

En mettant la focale sur les entreprises de plus de 10 salariés (qui représentent 5,6 % des défaillances au premier semestre mais dont l'impact est lourd en termes d'emplois et de vie des territoires), le baromètre pointe la fragilisation de l'industrie manufacturière. Les défaillances dans ce secteur continuent leur poussée (+8,1 % par rapport au premier semestre de 2025, mais +47 % par rapport à 2019). « C'est un point d'alerte. C'est le secteur où on a compté le plus de dossiers (307) sur ces six derniers mois », insiste Florence Tulier-Polge.

En mettant la focale sur les entreprises de plus de 10 salariés (qui représentent 5,6 % des défaillances au premier semestre mais dont l'impact est lourd en termes d'emplois et de vie des territoires), le baromètre pointe la fragilisation de l'industrie manufacturière. Les défaillances dans ce secteur continuent leur poussée (+8,1 % par rapport au premier semestre de 2025, mais +47 % par rapport à 2019). « C'est un point d'alerte. C'est le secteur où on a compté le plus de dossiers (307) sur ces six derniers mois », insiste Florence Tulier-Polge.

LIRE AUSSI :

- **EN CHIFFRES – Radiations, garantie des salaires : ces nouveaux signaux qui virent au rouge sur la santé des entreprises**

Les dégâts perdurent sur cette même taille d'entreprises dans l'hôtellerie-restauration, même si la hausse se tasse, ainsi que de manière massive dans l'agriculture et la

sylviculture (+60 % par rapport à 2025 et +167 % par rapport à 2019). « La crise viticole s'est installée, la Gironde représentant à elle seule la moitié des défaillances viticoles de la France », pointe Florence Tulier-Polge. La **construction** continue également de souffrir.



Briefing du soir

Chaque soir, recevez gratuitement le brief de l'actu économique et politique du jour. Inscrivez-vous en un clic !

Recevoir gratuitement la newsletter



Prévention

« On se rapproche des 70.000 défaillances pour 2026. On va largement dépasser **les niveaux que l'on estimait record** dans notre métier lors des pires années de la crise financière en 2008-2009 », estime Florence Tulier-Polge.

LIRE AUSSI :

- **DECRYPTAGE - « Il faut démocratiser ces pratiques » : la prévention érigée en mot d'ordre pour parer la faillite des entreprises**

Un autre sujet de préoccupation se dégage, aux yeux des administrateurs et des mandataires judiciaires, professionnels qui accompagnent les entreprises en difficulté : la relative baisse du nombre de procédures de prévention (4.342 mandats ad hoc et conciliations au premier semestre 2026, contre 4.806 un an plus tôt). Alors que, sous la pression des pouvoirs publics et des tribunaux de commerce, ils avaient quasiment doublé depuis l'avant-Covid, offrant plus de chances aux entreprises de s'en sortir, « ils semblent avoir atteint un plateau ».

Marion Kindermans